

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2160 accordant une permission de trois semaines à Mohamed Ali, chef du quartier n° 4.

n° 2160

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 1 16 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et nu recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vul'a demande de permission du 12 décembre 1047 de Mohamed Ali, chef du quartier n° 4

Vul'avis favorable du commandant de cercle de Djibouti ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines, délais de route non compris, à solde entière, pour en jouir à Zeila (Somaliland), est accordée à Mohamed Ali, chef du quartier n° 4. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.